



Union Française des amateurs d'Armes

BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27
jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur François Guilbeau,
Directeur de France 3
7 esplanade Henri de France,
75015 PARIS

La Tour du Pin le 13 février 2012

Lettre recommandée n° 1A 062 566 5341 0, avec avis de réception.

Concerne : l'émission du 12/13 diffusée le 7 février 2012 qui contenait des images trompeuses visant à la désinformation du téléspectateur,

Monsieur le directeur,

Tous les amateurs d'armes de France ont été scandalisés par le reportage sur le trafic d'armes diffusé dans le 12/13 du 7 février à la 18ème minute.

Les armes qui sont montrées dans ce reportage sont factices ou ne sont pas ce que le reportage laisse entendre. En substance, il y est présenté :

- **Un fusil d'assaut allemand de la dernière guerre**, donc censé tirer par rafales. C'est en réalité un fusil semi-automatique (tir coup par coup) : le SAFN, produit en Belgique entre 1950 et 1970. Pour les journalistes auteurs de ce reportage, c'est : l'arme qui est achetée par les truands pour des « braquages », « régler ses comptes » ou se « protéger ». Hors, le SAFN et toutes les armes de son type, n'ont jamais été utilisés dans les faits divers récents impliquant des « armes de guerre ». Ce n'est en rien une arme recherchée par les malfrats (fusil trop lourd, trop grand, trop fragile, trop bruyant, trop lent, cartouches compatibles introuvables). La provenance annoncée serait un vol chez un particulier, non vérifié, bien sûr. Si tel était effectivement le cas, Il est fort probable que ce fusil soit neutralisé car il est peu prisé des tireurs sportifs à cause de sa propension à abîmer les étuis au tir.
- **Un revolver Colt Cobra** : Cette arme devant impressionner le spectateur est en réalité une arme d'alarme, vraisemblablement de marque Harpax, incapable de tirer un projectile. Elle apparaît néanmoins comme ayant été bricolée et présente certainement un grand danger pour son utilisateur.
- **Un pistolet, modèle Beretta 92** : Il s'avère que c'est aussi une arme d'alarme, de marque UMAREX modèle RECK Miami 92. Ce n'est donc en rien une "arme à feu" annoncée comme issue d'un "trafic d'armes".

Le journaliste cherchait à l'évidence le sensationnel derrière le mot « arme de guerre » et visiblement n'a pas pu trouver un trafiquant assez magnanime pour lui montrer une Kalachnikov de contrebande. Donc, « Filmons des grives, faute de merles. Le spectateur n'y verra que du feu ! ».

Le policier interviewé – Mr Lucien – croit faire un commentaire simpliste en déclarant « *La 22 Long Rifle d'il y a 20 ans est maintenant remplacée par la Kalachnikov* ». C'est faux : Il s'avère qu'en 1997, d'après un rapport du ministère de l'Intérieur les armes (carabines) de .22lr ne représentaient que 13% des saisies. Par contre un rapport récent du ministère de l'Intérieur cite que les fusils d'assaut (incluant les Kalachnikov) ne représentent même pas 3% des saisies (2,7%). Le calibre .22lr est loin d'être celui le plus prisé. C'est un calibre d'entraînement au tir sportif et de compétition. Donc l'assertion de Mr Lucien est en contradiction avec les faits.

En définitive, Mr Lucien parle pour ne rien dire. Mais il place le mot magique " Kalachnikov", à la grande satisfaction des journalistes. L'erreur des journalistes est de s'en être contenté sans avoir pris la peine de vérifier les chiffres bien réels des statistiques du ministère de l'Intérieur, ce que nous avons fait, sauf à vouloir faire un commentaire "dans le vent", volontairement alarmiste.

Le trafic d'armes est un véritable fléau pour les collectionneurs et tireurs sportifs détenant des armes en toute légalité. Des raccourcis sont vite faits entre la circulation d'armes illégales et la pratique légale de la collection et du tir sportif. Les fusils d'assaut, dont les fameuses Kalachnikov, ne sont pas accessibles aux détenteurs légaux d'armes à feu. Pourtant, le reportage annonce que le "*fusil d'assaut allemand de la deuxième guerre mondiale a été volé à un collectionneur*". C'est une contre-vérité manifeste car les collectionneurs et tireurs sportifs ne peuvent détenir une telle arme que si elle est neutralisée ou irréversiblement transformée en coup-par-coup, donc inintéressante pour les trafiquants.

Il s'avère que les statistiques officielles du nombre d'armes saisies démontrent que la circulation d'armes illégales est en fait en net recul. Encore faudrait-il considérer des périodes d'échantillonnage significatives et non pas le seul chiffre de l'année dernière : Il y a 10 ans, les saisies d'armes étaient régulièrement dans les 8.500 par an pour atteindre 10.500 en 2003 (chiffres Police Judiciaire). En fait les saisies sont en nette régression depuis de 2006 pour tomber dans les 2.500 depuis 3 ans. Les seuls chiffres que citent les journalistes sont ceux particulièrement bas des 2 dernières années en faisant intentionnellement croire à une dangereuse progression de 80% alors que ces chiffres sont 4 fois moindres que la moyenne de la décennie !

A la veille de l'adoption d'une nouvelle loi sur le contrôle des armes en France et de son cortège de décrets, il n'est pas nécessaire que des journalistes « inventent » des situations de toutes pièces pour faire du sensationnel et laissent entendre que les trafics d'armes sont en recrudescence en l'absence de tout justificatif autre que le subjectif et le sous-entendu implicite que la collection et le tir sportif alimentent ces réseaux clandestins. Cela relève de l'escroquerie intellectuelle, et une chaîne nationale vaut mieux que cela.

Par respect pour les téléspectateurs, il serait de bon ton que vous rectifiez rapidement l'information.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de croire à nos sentiments attentionnés pour France 3.

Jean-Jacques BUIGNE
Président de l'UFA